



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

## Division des personnels

Affaire suivie par :  
Laetitia Giraud  
Tél : 04 74 45 58 86  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 11 juin 2024

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs  
les Professeurs des écoles stagiaires  
au 1<sup>er</sup> septembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous serez nommé(e) au 1<sup>er</sup> septembre 2024 en qualité de fonctionnaire stagiaire dans le département de l'Ain.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite au concours, et à souligner la satisfaction qui est la mienne d'organiser votre accueil, puis votre accompagnement en qualité de professeur des écoles stagiaire.

Afin de faciliter votre arrivée dans le département de l'Ain, je vous invite à prendre connaissance des informations qui suivent :

1/ Une journée départementale d'accueil, spécifique à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain (DSDEN), vous est réservée dès le mercredi 3 juillet 2024 de 8h30 à 16h30 selon le programme ci-après. Elle se déroulera à l'établissement régional d'enseignement adapté (ÉREA) Philibert Commerson :

ÉREA Philibert Commerson  
1 250 Chemin de la Chagne  
01000 à Bourg-en-Bresse.

Mes équipes auront plaisir à vous communiquer des informations que nous considérons comme essentielles. Vous pourrez bénéficier d'une première rencontre avec les formateurs, ce qui vous permettra de préparer votre contact avec votre école d'affectation, ainsi que votre rentrée scolaire en qualité de professeur des écoles.

Au cours de cette journée d'accueil, vous bénéficierez de la possibilité d'effectuer vos démarches d'affiliation au régime de sécurité sociale auprès de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), et un forum des associations partenaires vous sera accessible. La division du personnel enseignant public 1<sup>er</sup> degré (DIPER) sera également présente. Vous pourrez déposer votre dossier administratif et financier entre 11h et 13h30 ainsi que votre dossier de demande de reclassement dans le corps de professeur des écoles. Concernant le dossier de reclassement, vous avez la possibilité, dès lors que celui-ci est complet (intégralité des pièces) de le retourner au plus tard le 16 octobre 2024.

Si en raison de contraintes professionnelles, vous ne pouvez vous rendre disponible pour cette journée, je vous remercie d'adresser un courriel informant de votre absence à [ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr). Vous aurez alors la possibilité d'adresser votre dossier administratif par voie postale.

Un buffet vous sera proposé à midi.

2/ Une réunion institutionnelle d'accueil, présidée par le recteur de l'académie de Lyon, sera par ailleurs organisée le 26 août 2024. La date, le lieu et l'horaire vous seront précisés par courriel.

3/ Votre affectation en qualité de stagiaire :

les affectations seront prononcées le 25 juin 2024. Elles vous seront communiquées sur votre adresse de messagerie personnelle à partir du 27 juin 2024.

Elles seront examinées au regard de la fiche de vœux que je vous demande de bien vouloir renseigner (voir ci-dessous le lien vers le site de la DSDEN de l'Ain pour accéder aux ressources et documents à destination des stagiaires). Elles tiendront compte de votre rang de classement au concours et, dans toute la mesure du possible, des souhaits que vous aurez exprimés.

Il est important de retourner votre fiche de vœux pour le **21 juin 2024 12h00 dernier délai**, par courriel uniquement à l'adresse suivante : [ce.ia01-diper@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-diper@ac-lyon.fr)

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Je vous invite expressément à renvoyer votre fiche de vœux dans les délais impartis.

4/ Constitution de votre dossier de prise en charge administrative et financière :

Pour garantir les conditions optimales de votre prise en charge administrative et financière, je vous demande de veiller également à réunir toutes les informations et pièces justificatives nécessaires :

- compléter le dossier intitulé « dossier administratif et financier »
- joindre à ce dossier toutes les pièces listées dans « éléments d'information sur la paie »

Ce dossier et ces pièces seront à remettre au service DIPER lors de la journée d'accueil du 3 juillet 2024. Si, pour des contraintes professionnelles, vous ne pouvez assister à cette journée, vous voudrez bien le transmettre pour le **10 juillet 2024** dernier délai uniquement par envoi postal à l'adresse :

DSDEN de l'Ain  
DIPER  
10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 – Bourg-en-Bresse Cedex

Pour toute question relative au dossier administratif et financier, vous avez la possibilité de prendre l'attache de votre service gestionnaire. Selon votre nom patronymique, veuillez trouver le contact de votre gestionnaire individuel :

De A à COU : 04.26.16.20.98 – Mme Briset  
De COV à GZ : 04.26.16.20.99 – Mme Pesci  
De HA à PH : 04.26.16.20.97 - Mme Altieri  
De PI à Z : 04.26.16.20.99 - Mme Piovesan

## 5/ Accès aux ressources et documents administratifs

Les ressources, informations et documents administratifs nécessaires pour votre prise en charge et à votre affectation sont disponibles sur le site de la DSDEN de l'Ain à l'adresse suivante :

<https://www.ac-lyon.fr/dsden01>

Rubriques : espace des personnels / enseignants du 1<sup>er</sup> degré / professeurs des écoles stagiaires

Vous trouverez notamment sur ce site :

- la note explicative des modalités d'affectation, la fiche de vœux ainsi que la liste des secteurs
- le dossier administratif et financier, ainsi que des éléments d'information sur la paye
- des informations sur l'indemnité forfaitaire de formation
- les démarches pour obtenir un logement social dans le Pays de Gex
- la circulaire reclassement dans le corps des professeurs des écoles
- des informations sur l'affiliation à la sécurité sociale auprès de la MGEN

Je souhaite que la qualité de votre accueil dans le département de l'Ain soit à la hauteur de l'importance de l'évolution professionnelle que vous connaissez à l'occasion de votre nomination.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération et à mon attachement à la qualité de votre accompagnement.



**Marilyne Rémer**

EREA Philibert COMMERSON – La Chagne à Bourg en Bresse

Horaires	Phases	Description
8h30 – 9h		Accueil café
9h - 10h	Accueil départemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du département (pôles et circonscriptions)</li> <li>▪ Explicitation de l'accompagnement des stagiaires</li> <li>▪ Explicitation de la posture du fonctionnaire</li> </ul>
10h – 11h	Présentation de la MGEN (15 min)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accord cadre MGEN/ MENSUR</li> <li>• Les espaces d'accueil et d'écoute</li> </ul>
	Intervention MAIF et Autonome de Solidarité (15 min)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la prévention MAIF et l'offre métiers de l'éducation avec l'Autonome de Solidarité Laïque</li> </ul>
	Intervention service école inclusive (15 min)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• présenter le service de l'école inclusive et ses particularités</li> </ul>
	Intervention DIPER (15 min)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du service et du stand</li> </ul>
11h - 13h30	Forum des partenaires et des ressources  + Buffet offert par la MGEN et la MAIF	<p><b>Les stands :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MGEN</li> <li>▪ MAIF</li> <li>▪ CASDEN</li> <li>▪ Lire et faire lire</li> <li>▪ Autonome de solidarité</li> <li>▪ DIPER</li> <li>▪ École inclusive</li> <li>▪ CANOPE</li> <li>▪ OCCE</li> <li>▪ AGEEM</li> </ul>
13h30 - 16h30	Accueil en pôle de formation	<p style="text-align: center;"><b>Organisation propre à chaque pôle</b></p> <p>&gt; explicitation des gestes professionnels efficaces pour entrer dans le métier, accompagnement dans ce qu'ils doivent faire avant la rentrée (prendre contact avec l'école, avec le titulaire de la classe s'il y en a un, réfléchir aux programmations, progressions...)</p> <p>&gt; recueil d'information pour l'élaboration de la fiche d'identité.</p>